



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE

T/PET. 5/1037  
14 janvier 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. ABRAHAM NOUMBE CONCERNANT LE CAMEROUN  
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du  
Conseil de tutelle)

Ncumbé Abraham  
B.P.T. 54  
Marché Douala

Douala le 28 Novembre 1956

Monsieur le Secrétaire generale des nassions unies

Monsieur le Sécretaire

Toujour à rcvendiquer l'unification et l'independance de nôtre Pay  
Kameroun; voudrant également vous dire que la repression s'augmente plus que le  
mois de Mai 55. Nous avons refusé toutes élections avant nôtre Independant au  
Kameroun.

La France ne pas le scul puissant dans le monde entier. Partou où le  
sang coule, c'est la france qui fait auteur. Nous vous faisons part d'arrestation  
de notre chef tradissionnaire du village Baham Subdivision de Bafoussam, de notre  
camarade Les Pierre notable et conseiller municipale du village Mbouda.

Depuis le 18 Novembre 1956 que nous avons abtenir à la Fantoche élection  
dit Loi-Cadre, les patrullages n'a jamais cessé à Douala les arrestations toutes des  
nuits, Fouettage les mère, les enfants et les femmes en saintes rendent des avor-  
tements.

Nous vous demandons :

- 1) la liberation de nos detenu politiques en mois de Mai 55
- 2) L'amnistice total de nos frères qui se sont dispersés
- 3) la brobation de decret du 13 juillet 1955 qui prononcait la disoulution de  
notre mouvement nassioneaux

4) Nous sauver aux mains de nos ennemis où de nous laisser mourir!

Vous aviez pris l'engagement de nous défendre dont A Vous notre  
responsabilité

Vive l'unification et l'Indépendance du Kamerun

Vive l'O.N.U.

-----